

S'ABONNER ? VENIR EN FAMILLE ? OFFRIR DES SPECTACLES ?

Trois formules pour s'abonner

ABONNEMENT T2 -10 % de remise

→ De 2 ou 3 spectacles, dont au moins 1 spectacle en catégorie A

ABONNEMENT T4 -20 % de remise

→ De 4 ou 5 spectacles, dont au moins 2 en catégorie A

ABONNEMENT T6 -30 % de remise

→ 6 spectacles ou + dont au moins 3 en catégorie A

+ **ABONNEMENT AU TARIF RÉDUIT** - 40 à -50 % de remise

À destination des moins de 25 ans scolarisés et des bénéficiaires de minimas sociaux.

Mêmes conditions de nombre de spectacles que pour les abonnements T2, T4 ou T6.

Achat au guichet ou sur internet. Retrait des billets au guichet sur présentation d'un justificatif en cours.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LES ABONNÉS :

- ♦ Des tarifs dégressifs selon la formule choisie. Offre également valable pour les spectacles proposés à Fougères, Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier.
- ♦ Un accès prioritaire aux achats de places du 22 juin au 2 juillet avant l'ouverture de la billetterie à l'unité à partir du 2 juillet.
- ♦ Une possibilité d'achat de 2 places supplémentaires en plein tarif lors de la prise de l'abonnement.
- ♦ Un accès prioritaire pour l'inscription aux ateliers.
- ♦ Une information privilégiée sur les différents événements de la saison.

Bénéficiaire du Pass Famille

2 SPECTACLES MINIMUM POUR 1 À 2 ADULTES ET 1 À 5 ENFANTS MINEURS (SUR JUSTIFICATIF)

Des atouts supplémentaires :

- ♦ Des tarifs plus accessibles pour sortir en famille.
- ♦ Faire découvrir le spectacle vivant dès le plus jeune âge.
- ♦ Créer un temps de partage et de découverte différent entre parents et enfants.
- ♦ Favoriser la curiosité et l'imaginaire, susciter l'esprit d'ouverture sur le monde, aiguïser l'esprit critique des enfants et adolescents.

Offrir un bon cadeau

Pour offrir des billets à l'unité ou une formule d'abonnement, les agents d'accueil et de billetterie sont à votre disposition pour vous conseiller et trouver les spectacles adaptés. Les bons cadeaux peuvent être retirés à l'accueil ou envoyés par courrier à réception du règlement.